

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019

(DEL126062020001)

M. le Maire donne lecture du Compte de Gestion du Comptable du Trésor pour l'année 2019. Il indique à l'assemblée que le Compte Administratif est le reflet du Compte de Gestion du Comptable du Trésor, ce dernier est le garant de la bonne passation des écritures comptables.

Le Compte de Gestion 2019, en parfaite adéquation avec le Compte Administratif 2019, est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

(DEL126062020002)

M. le Maire donne la présidence à Mme BLAS afin qu'elle procède à la présentation du Compte Administratif 2019 et se retirera de la salle au moment de voter ce dernier. Les comptes sont ainsi arrêtés :

Investissement

Dépenses	Prévu	284 512.69
	Réalisé	86 598.27
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	284 512.69
	Réalisé	86 832.06
	Reste à réaliser	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu	943 954.46
	Réalisé	630 386.28
	Reste à réaliser	0.00

Recettes	Prévu	943 954.46
	Réalisé	1 068 005.93
	Reste à réaliser	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	233.79
Fonctionnement	437 619.65
Résultat Global	437 853.44

Monsieur le Maire s'étant retiré lors du vote, le Compte Administratif est adopté à **12 voix POUR** et **2 ABSTENTIONS** (L.MARCY et L.DELVAUX).

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

AFFECTATION DES RESULTATS 2019

(DELI26062020003)

Après que le Conseil Municipal ait approuvé le Compte Administratif 2019, Monsieur le Maire indique que :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	59 168.68
- Un excédent reporté de	378 450.97
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	437 619.65
- Un excédent d'investissement de	233.79
- Un déficit des restes à réaliser de	0.00
Soit un excédent de financement de	233.79

DECIDE à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2019 – EXCEDENT	437 619.65
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	437 619.65

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) – EXCEDENT	233.79
--	--------

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

(DELI26062020004)

M. le Maire donne la parole à Mme Sylvie BLAS afin de présenter à l'assemblée communale le projet du Budget Primitif pour l'année 2020, qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES 1 192 413.69

RECETTES 1 192 413.69

La section de fonctionnement est adoptée à l'unanimité des membres présents.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES 384 831.48

RECETTES 384 831.48

La section d'investissement est adoptée à l'unanimité des membres présents

Le Budget Primitif 2020 est adopté dans sa globalité à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres du conseil : 15
Présents : 12
Date de convocation du conseil : 22 juin 2020**

**L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire
Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,
Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS
Etait absent : R.OULMI**

**VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES
(DELI26062020005)**

M. le Maire propose l'application des taux suivants aux 3 taxes pour l'année 2020 :

- Taxe d'Habitation	16.67 %
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties	13.64 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	56.19 %

Ces taux sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

**SUBVENTIONS COMMUNALES 2020
AUX ASSOCIATIONS CARNINOISES,
INTERCOMMUNALES
(DELI26062020006)**

Le Conseil Municipal décide du versement des subventions ci-après détaillées aux associations Carninoises (sous réserve que leur comptabilité et les demandes de subvention motivées et détaillées nous soient parvenues avant le 31 juillet 2020), Intercommunales et extérieures.

ASSOCIATIONS CARNINOISES

TENNIS DE TABLE DE CARNIN 650.00 €
Adopté à 13 voix POUR et 1 Abstention (P.DELEURENCE).

Carnin en Fête 400.00 €
Adopté à 11 voix POUR et 3 Abstentions(L.MARCY, M.SEWERYN, I.LALART).

ALED 400.00 €
Adopté à l'unanimité des membres présents.

SAINT-CHRISTOPHE 400.00 €
Adopté à 13 voix POUR et 1 Abstention (S.BLAS).

SOCIETE DE CHASSE 150.00 €
Adopté à l'unanimité des membres présents.

UNION DES ANCIENS COMBATTANTS 250.00 €
Adopté à l'unanimité des membres présents.

SPORT POUR TOUS 300.00 €
Adopté à l'unanimité des membres présents.

LES BAMBINS DE CARNIN Adopté à 11 voix POUR et 3 Abstentions (C.CAILLIEZ, A.DURAND, P.DELEURENCE).	300.00 €
WESTERN SWING GANG Adopté à l'unanimité des membres présents.	300.00 €
DANCE TRIP Adopté à 12 voix POUR et 2 Abstentions (A.DURAND, P.HUJEUX).	300.00 €
SOLIDARITE CARNINOISE Adopté à l'unanimité des membres présents.	1 000.00 €
TAROT Adopté à 13 voix POUR et 1 Abstention (L.AUDO).	200.00 €
DML MOTOR Adopté à l'unanimité des membres présents.	0.00 €

ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES **2020**

PHILHARMONIE REPUBLICAINE D'ANNOEULLIN Adopté à l'unanimité des membres présents.	600.00 €
ASSOCIATION LES SECOURISTES HAUTE DEULE Adopté à l'unanimité des membres présents.	150.00 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE ALBERT BALL Adopté à l'unanimité des membres présents.	80.00 €
ASSOCIATION PARENT D'ELEVES COLLEGE BALL Adopté à l'unanimité des membres présents.	80.00 €
DON DU SANG Adopté à 13 voix POUR et 1 Abstention (L.DELVAUX).	150.00 €

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

**SUBVENTIONS COMMUNALES
AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES
(DELI26062020007)**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été sollicité pour une participation financière aux associations extérieures (locales ou nationales).

Tel est le cas des associations suivantes :

EOLLIS réseau de Santé gériatrique et de soins palliatifs, lutte contre l'isolement et promeut la santé. Cette association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention à hauteur de **307.80 €** soit 1 026 hab. x 0.30 €.

La demande de subvention est acceptée à l'unanimité des membres présents.

ADMR, Monsieur le Maire demande de verser une subvention de 100.00 € pour 2020.

La demande de subvention est acceptée à l'unanimité des membres présents.

AFSEP – Association Française des sclérosés en plaques – Par courrier en date du 30 décembre 2019, cette association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention de fonctionnement devant servir à la continuité de leurs actions (faire paraître le plus souvent possible dans la presse grand public, thématique et professionnelle, les informations relatives aux activités de l'association- continuer à asseoir notre position en tant qu'acteur incontournable sur le sujet – mettre en place des actions ciblées en faveur de nos adhérents avec la collaboration indispensable de nos partenaires – continuer à favoriser l'adhésion de nouveaux membres pour être plus représentatifs et renforcer nos actions.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne rien verser.

APF – Association des Paralysés de France Par courrier en date du 30 novembre 2019, cette association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention pour qu'ils puissent continuer d'œuvrer à nos côtés, d'amplifier notre partenariat dans une perspective de complémentarité et de mener à bien leurs différentes missions.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne rien verser.

SECOURS CATHOLIQUE – CARITAS France. Par courriers en date du 2 et 28 octobre 2019 cette association sollicite une subvention destinée au financement de son projet : « Le secours catholique est surtout attentif aux problèmes de pauvreté et d'exclusion et cherche à promouvoir la justice sociale ».

C'est dans ce cadre qu'elle met en place les activités suivantes :

- une permanence « accueil-solidarité » tous les mardis et jeudi de 14h à 16h30 où elle aide des gens en difficulté financière.

- Un groupe convivial Femmes, qui se réunit tous les jeudis en après-midi. Activités tricot, cuisine, bricolage...

- Des ateliers « accompagnement scolaire » permettant à chaque enfant d'avoir un accompagnant qui l'aide à faire ses devoirs

- Un atelier « culinaire et créatif » tous les mercredis après-midi

- Des « ateliers d'apprentissage de la langue française » tous les mardis matin de 9h à 11h30.

Le territoire est semi-rural, 100 bénévoles œuvrent dans l'accompagnement des personnes. Il existe 5 lieux d'accueil (Seclin, Haubourdin, Fâches-Thumesnil, Templeuve et Ostricourt).

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne rien verser.

OFFICE INTERCOMMUNAL DE COORDINATION DES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES D'ANNOEULLIN ET ENVIRONS. Cette association sollicite une subvention destinée à préserver la mise en œuvre d'un dispositif de coordination d'action sociale en faveur des personnes âgées et retraitées. Elle intervient chez les personnes pour l'aide à domicile ainsi que le portage des repas.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de verser une subvention d'un montant de 2 245.16 €.

AADVAH – Par courrier en date du 8 janvier 2020 cette association sollicite la commune en vue de l'obtention d'une subvention. Cette dernière a pour vocation de venir en aide et de défendre les personnes victimes d'Accidents, de Maladies ou d'Accidents professionnel ou non, ou atteints de handicap.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne rien verser.

AFMTELETHON – Par courrier en date du 30 août 2019, cette association sollicite la commune en vue de l'obtention d'une subvention. Cette dernière est une association de malades et de parents de malades concernés par des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes, dont les valeurs de détermination et de combativité constituent le moteur de l'action.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne rien verser.

LES RESTAURANTS DU CŒUR – Par courrier en date du 4 novembre 2019, cette association sollicite la commune en vue de l'obtention d'une subvention afin de mener à bien sa campagne d'hiver et de poursuivre ses actions en faveur des personnes les plus démunies de la commune. Cette aide est de plus en plus nécessaire pour faire face à l'accroissement du nombre de personnes éligibles à l'aide alimentaire.

Il est décidé à 13 voix POUR et 1 abstention de ne rien verser.

ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE - Par courrier en date du 24 octobre 2019, cette association sollicite la commune en vue de l'obtention d'une subvention afin d'assurer la pérennité de leurs animations pour répondre aux nouveaux enjeux de mobilité. Cette subvention sera dédiée à la lutte contre l'insécurité routière.

Il est décidé à l'unanimité des membres présents de ne rien verser.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

TARIFS CANTINE SCOLAIRE

AU 01/09/2020

(DEL126062020008)

En application de l'article 1^{er} du Décret du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire fournis aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, collèges et lycée de l'enseignement public sont fixés par la collectivité territoriale qui en a la charge.

Toutefois, conformément à l'article 2 dudit décret, ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service et y compris lorsqu'une modulation est appliquée.

Ainsi, Monsieur le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal de procéder à une augmentation de 1.18 % au vu de l'augmentation du prix proposé par notre prestataire, le tarif pour la rentrée scolaire 2020/2021 sera donc de 3.34 €.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

**TARIFS GARDERIE
AU 01/09/2020
(DELI26062020009)**

Monsieur le Maire propose que les tarifs de la garderie soient revus à compter du 1^{er} septembre 2019 comme suit :

Journée scolaire (hors mercredi et vacances scolaire)

MATIN

- | | | |
|-------------|-------------|---------------|
| • Tranche 1 | 7h à 7h45 | 0.90 € |
| • Tranche 2 | 7h45 à 8h30 | 0.90 € |

SOIR

- | | | |
|-------------|---------------|---------------------------------------|
| • Tranche 1 | 16h30 à 17h30 | forfait 2.00 € (gouter inclus) |
| • Tranche 2 | 17h30 à 18h00 | 0.60 € |
| • Tranche 3 | 18h00 à 18h30 | 0.60 € |

Une réduction de :

- 15 % est appliquée à partir du 2^{ème} enfant
- 20 % est appliquée à partir du 3^{ème} enfant

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

LOYER AU LOGEMENT DE FONCTION

AU 01/08/2020

(DEL126062020010)

Le contrat de mise à disposition du logement de fonction sis 4, rue Roger Salengro à CARNIN, appartenant à la Commune est révisable chaque année le 1^{er} août, en fonction de l'évolution de l'indice des prix. Le montant du loyer actuel étant de 633.38 €.

Monsieur le Maire propose l'augmentation annuelle de ce dernier selon le calcul suivant :

$$\frac{633.38 \text{ €} \times \text{indice } 1^{\text{er}} \text{ trimestre } 2020}{\text{Indice } 1^{\text{er}} \text{ trimestre } 2019}$$

SOIT

$$\frac{633.38 \text{ €} \times 130.57}{129.38} = 639.21 \text{ €}$$

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

LOYER GARAGES PLACE LAURENT PREVOST

AU 01/07/2020

(DEL26062020011)

Les contrats de mise à disposition des garages n° 4, 6 et 9 place Laurent Prévost à CARNIN, appartenant à la Commune est révisable chaque année. Il convient donc d'appliquer cette révision en fonction de l'évolution de l'indice des prix. Le montant du loyer actuel étant de 31.22 euros.

Monsieur le Maire propose l'augmentation annuelle de ces derniers à la date du 1^{er} juillet 2020 selon le calcul suivant :

$$\frac{31.22 \text{ € X indice } 1^{\text{er}} \text{ trimestre } 2020}{\text{Indice } 1^{\text{er}} \text{ trimestre } 2019}$$

SOIT

$$\frac{31.22 \text{ € X } 130.57}{129.38} = 31.51 \text{ €}$$

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

SUPPRESSION DE POSTES

**ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
(DELI26062020012)**

Monsieur le Maire indique qu'un certain nombre d'emplois sont vacants dans le tableau des effectifs, soit que les agents aient quitté la collectivité (retraite, démission, transfert...), soit qu'ils aient pris un nouveau poste suite à un avancement de grade, soit qu'ils aient changé de quotité de temps de travail.

Il indique qu'il n'y a plus lieu de laisser ces postes vacants. Après avis favorable avec observations du Comité Technique Paritaire réuni le 12 mars 2020, il convient de supprimer les emplois suivants à compter du 26 juin 2020.

- | | |
|---|---------------------------------|
| - Secrétaire de Mairie | 1 Temps complet |
| - Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe (C2) | 3 Temps complet |
| - Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe (C2) | 1 Temps non complet (10 heures) |
| - Adjoint Administratif (C1) | 1 Temps complet |
| - Adjoint Administratif (C1) | 1 Temps non complet (10 heures) |
| - Adjoint Technique (C1) | 4 Temps complet |
| - Agent de Maîtrise | 1 Temps complet |

Après modification le tableau des effectifs (joint) s'établira comme suit

- Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe (C3)	1	Temps complet
- Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe (C2)	1	Temps complet
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe (C2)	3	Temps complet
- Adjoint Technique (C1)	2	Temps complet
- Adjoint d'animation (C1)	1	Temps complet
- Adjoint Territorial du Patrimoine (C1)	1	Temps complet

Cette disposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEU, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'INSTALLATION CLASSEE
SAS – MC CAIN ALIMENTAIRE HARNES
(DELI26062020013)**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal avoir reçu un dossier d'avis d'enquête environnementale relatif à l'extension du plan d'épandage par la S.A.S Mc Cain Alimentaire, celui-ci est consultable par toute personne intéressée du 22 juin au 24 juillet 2020.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 29 mai 2020, le Conseil Municipal de Carnin est appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation.

A cet effet Monsieur le Maire donne la parole à M.CAILLIEZ, ce dernier indique qu'une seule parcelle située sur le territoire de la commune est impactée par cette enquête, elle est d'une superficie de 3ha 20 elle est à une distance supérieure à 100 m des habitations. M. CAILLIEZ indique s'être mis en relation avec la MEL ces derniers après consultation du dossier stipulent que celui-ci manque de précisions au niveau des champs captant.

Après avoir ouï l'exposé de M. CAILLIEZ, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents émettent un **avis défavorable** à ce projet pour principe de protection des champs captant.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Comptable du Trésor

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE CARNIN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres du conseil : 15

Présents : 12

Date de convocation du conseil : 22 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin à 19 h 05, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Louis MARCY, Maire

Etaient présents et formaient la majorité, les membres suivants : L.MARCY, S.BLAS, C.CAILLIEZ, A.DURAND, M.SEWERYN, I.LALART, P.HUJEUX, I.DUCHEMIN, R.DAUTIGNY, M.GENETE, P.DELEURENCE, L.AUDO,

Etaient absents avec procuration : L.DELVAUX procuration à L.MARCY, E.BAUDIN procuration à S.BLAS

Etait absent : R.OULMI

**ACQUISITION FONCIERE
(DELI26062020014)**

Selon l'article L-2241-1 du Code Général des Collectivités, le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite se mettre en veille de toute acquisition immobilière possible au centre du village dans un rayon de 200 mètres autour de la mairie, l'objectif étant de se porter acquéreur, à l'amiable ou par voie de préemption, d'un immeuble destiné au développement économique et culturel du village.

Cette disposition est approuvée à l'unanimité des membres présents.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet du Nord
- M. le Président de la MEL

Carnin, le 26 juin 2020

Le Maire,
Louis MARCY